

Séance du 24 juin 2026

N° 26.DRH.203

OBJET : Modification du tableau des emplois permanents

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le VINGT-QUATRE, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilot Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Aurélien AUCLAIR et la désignation de Madame Christine GIULIANOTTO en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Naïs MENGIN, Jacques BARONE, Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA, Michel AUTRAN, Christine GIULIANOTTO, Jean-Michel APPLANAT, Anne-Marie LUCHETTI, Patrice CHASSAGNE, Geneviève CLEMENT, **Adjoints.**

Jean Marc ACERO, Cécile ANDJERAKIAN, Nicole BLANC, Françoise BURDEYRON, Carine COHEN, William COLOMBARD, Pierre CRUMIERE, Caroline DANDRE, Djivan DERVARTANIAN, Catherine DICHE-JOSEPH, Dominique DIEULOUFET, Cathy FRAIKIN, Laurent LECAULT, Annick LEDUC, Sophie MICHEL, Jean-François MIRETTI, Thierry NICOLAS, Denis ODETTO, Cédric PERRY, **Conseillers municipaux.**

Absents ayant donné procuration :

Anne Priscille BAZELAIRE à Jean-François MIRETTI
Jérôme NARBONNE à Pierre CRUMIERE
Lionel NEGRE à Cécile ANDJERAKIAN
Julien POGOLOTTI à Patrice CHASSAGNE

Mes chers collègues,

La révision du tableau des effectifs est sollicitée pour faire face aux besoins de la collectivité

Exposé des motifs :

Afin de faire face aux besoins de la collectivité, il est proposé de modifier le tableau des emplois permanents conformément aux documents joints au présent rapport.

Le tableau des effectifs fait l'objet de modifications suivantes, au **01/07/2026** :

Le tableau des avancements de grade 2026 entraine une suppression et une création :

SUPPRESSION	CREATION
1 poste d'adjoint administratif	1 poste d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe

Le tableau des effectifs fait l'objet de modifications suivantes, au **01/07/2026**, suite à un changement de filière :

SUPPRESSION	CREATION
1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale	1 poste d'attaché territorial

Le tableau des effectifs fait l'objet de modifications suivantes au **01/09/2026**, suite à la réussite au concours :

SUPPRESSION	CREATION
1 poste d'adjoint administratif	1 poste de rédacteur

Le tableau des effectifs fait l'objet de modifications suivantes au **01/10/2026**, suite à un départ à la retraite :

SUPPRESSION	CREATION
1 poste d'adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1 poste d'adjoint d'animation

Le tableau des effectifs fait l'objet de modifications suivantes, au **01/10/2026** :

Le tableau des avancements de grade 2026 entraîne une suppression et une création :

SUPPRESSION	CREATION
9 postes d'adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	9 postes d'adjoint technique territorial principal de 1 ^{re} classe
1 poste d'agent de maîtrise	1 poste d'agent de maîtrise principal
2 postes d'adjoint d'animation principale de 2 ^{ème} classe	2 postes d'adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe

Au total, le nombre de postes ouverts au tableau des emplois permanents reste stable à 396 postes.

Concernant les recrutements à venir :

L'emploi d'adjoint d'animation peut être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pas pu aboutir.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le

ID : 084-218400893-20260625-26_DRH_203-DE

S²LO

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la fonction publique et notamment ses articles L5151 à L515-12, L332-14, L332-8 2°,

VU la loi n° 82-123 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU le décret n° 2011-541 du 17 mai 2011, modifiant certaines dispositions relatives au recrutement et aux positions des fonctionnaires territoriaux en application de la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique,

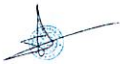
VU l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 17 juin 2026,

Au vu de ce qui précède, et ouï l'exposé de son Président, le conseil municipal :

ADOpte A L'UNANIMITÉ

- ▶ **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du **01/07/2026**,
- ▶ **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du **01/09/2026**,
- ▶ **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du **01/10/2026**,
- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, ou dans le cas où ce dernier serait empêché, un adjoint pris dans l'ordre des nominations, à intervenir aux droits de la ville pour prendre les dispositions relatives aux nominations qui découlent de la présente délibération.

Le Maire,
Aurélien AUCLAIR



Aurélien AUCLAIR
Maire
1 juil. 2026

La Secrétaire de séance
Christine GIULIANOTTO



Certifié exécutoire
Publié le 25 juin 2026
Transmis en Préfecture le :

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le



ID : 084-218400893-20260625-26_DRH_203-DE

Envoyé en préfecture le 02/07/2026

Reçu en préfecture le 02/07/2026

Publié le



ID : 084-218400893-20260625-26_DRH_203-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS

Conseil municipal du 24/06/2026

POSTES PERMANENTS	Effectif au 01/06/2026				Vote au CM du 24/06/2026			Effectif au 01/10/2026				dont Postes vacants	dont postes budgétairement nuls
	Nbre de postes	TNC	TC	ETP	Création	Suppression	ETP	Nbre de postes	TNC	TC	ETP		
DGS	1		1	1				1		1	1		
D.G.A.	5		5	5				5		5	5		
DST	1		1	1				1		1	1	1	1
TOTAL emplois fonctionnels	7		7	7	0	0	0	7		7	7	1	1
Attaché hors classe	1		1	1			0	1		1	1	1	1
Attaché principal	8		8	7			0	8		8	7	3	3
Attaché	11		11	11	1		1	12		12	12		
Rédacteur principal 1 cl	13		13	13			0	13		13	13	1	1
Rédacteur Principal 2 cl	5		5	5			0	5		5	5		
Rédacteur	4		4	4	1		1	5		5	5		
Adjoint administratif Ppal 1 Cl	25		25	25		-1	-1	24		24	24	1	1
Adjoint administratif Ppal 2 Cl	17		17	17	1		1	18		18	18		
Adjoint administratif	25		25	25		-2	-2	23		23	23	1	1
TOTAL filière administrative	109		109	108	3	-3	0	109		109	108	7	7
Animateur principal 1ère cl	2		2	2			0	2		2	2		
Animateur principal 2ème cl	1		1	1			0	1		1	1		
Animateur	0		0	0			0	0		0	0		
Adjoint animation ppal 1 cl	6		6	6	2		2	8		8	8		
Adjoint animation ppal 2 cl	4		4	4		-2	-2	2		2	2		
Adjoint d'animation	11	3	8	8	1		1	12	3	8	9		
TOTAL filière animation	24	3	21	21	3	-2	1	25	3	21	22	0	0
Ingénieur hors classe	1		1	1			0	1		1	1	1	1
Ingénieur principal	4		4	4			0	4		4	4		
Ingénieur	3		3	3			0	3		3	3	3	3
technicien principal 1 cl	2		2	2			0	2		2	2		
technicien principal 2 cl	2		2	2			0	2		2	2		
technicien	6		6	6			0	6		6	6	1	1
Agent Maîtrise Principal	11		11	11	1		1	12		12	12		
Agent de Maîtrise	13		13	13		-1	-1	12		12	12		
Adjoint Technique ppal 1 cl	34		34	35	9		9	43		43	35		
Adjoint Technique Ppal 2 cl	34		34	34		-9	-9	25		25	25		
Adjoint technique	68	7	61	68,78			0	68	7	61	68,78	3	5
TOTAL filière technique	178	7	171	179,78	10	-10	0	178	7	171	170,78	8	10
Puericultrice hors classe	2		2	2			0	2		2	2		
EJE classe exceptionnelle	3		3	3			0	3		3	3		
EJE	3		3	3			0	3		3	3		
Auxiliaire Puér classe supérieure	6		6	6			0	6		6	6		
Auxiliaire Puér classe normale	7		7	7			0	7		7	7		
ATSEM principal 1 Cl	5		5	5			0	5		5	5		
ATSEM principal 2 Cl	13		13	13			0	13		13	13		
TOTAL filière médico-sociale	39		39	39	0	0	0	39		39	39	0	0
Chef de service PM	1		1	1			0	1		1	1		
Brigadier chef Ppal	10		9	9			0	10		9	9		
Gardien-brigadier	5		6	5			0	5		6	5	1	1
Garde champêtre chef	1		1	1			0	1		1	1		
TOTAL filière police municipale	17		17	16	0	0	0	17		17	16	1	1
Educateur APS ppal 1 cl	2		1	2			0	2		1	2		
Educateur APS ppal 2 cl	0		0	0			0	0		0	0		
Educateur APS	1		1	1			0	1		1	1		
TOTAL filière sportive	3		2	3	0	0	0	3		2	3	0	0
Professeur E.A. hors classe	1		1	1			0	1		1	1		
Professeur E.A. classe normale	1		1	1		-1	-1	0		0	0		
A.E.A. principal 1 cl	9	2	7	8,3			0	9	2	7	8,3		
A.E.A. principal 2 cl	6	3	3	4,75			0	6	3	3	4,75		
Attaché de conservation du patrimoine	1		1	1			0	1		1	1		
Adjoint du patrimoine principal 1ère Cl	1		1	1			0	1		1	1		
Adjoint du patrimoine	0		0	0			0	0		0	0		
TOTAL filière culturelle	19	5	13	17,05	0	-1	-1	18	5	12	16,05	0	0
TOTAL GENERAL	396	15	379	390,83	16,00	-16,00	0,00	396	15	378	381,83	17	19

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
TOTAL	46	68	282
TOTAL GENERAL	396		

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
TOTAL TC	46	62	273
TOTAL TNC	0	5	10
TOTAL GENERAL	46	67	283